

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil cinq, le douze avril à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le six avril deux mil cinq, se sont réunis sous la Présidence de Frédéric DERRIEN, Maire.

Étaient présents : MM DERRIEN Frédéric, RENARD Jean-Marie, PÉPIN Jean-Paul, LAURENT Arnaud, GRILLOT Albert et Mmes JOUQUAN Hélène, PINSON Jeanne et SALARDAINE Nathalie.

Étaient absents excusés : MM URPHÉANT Eugène, BIGOT Jean-Claude.

Étaient absents : MM CAURIER Jean-Marie, DESRAIS Gérard, GORGIARD Pierre, HUE François.

Monsieur LAURENT Arnaud est désigné secrétaire de séance.

Monsieur BIGOT Jean-Claude donne pouvoir à Madame SALARDAINE Nathalie.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu des délibérations prises lors de la séance du 8 mars 2005. Il est adopté à l'unanimité.

**N°17/2004 : *Approbation des Comptes Administratifs 2004 Budget communal, et Budgets annexes.***

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur RENARD Jean-Marie, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2004, dressé par Monsieur DERRIEN Frédéric, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) LUI DONNE acte de la présentation faite des Comptes administratifs, lesquelles peuvent se résumer ainsi :

**BUDGET COMMUNAL**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté			14 302,89		14 302,89	
Opérations de l'exercice	487 041,35	661 035,97	197 800,18	227 538,34	684 841,53	888 574,31
<b>TOTAUX</b>	487 041,35	661 035,97	212 103,07	227 538,34	699 144,42	888 574,31
<b>Résultat de clôture</b>		<b>173 994,62</b>		<b>15 435,27</b>		<b>189 429,89</b>
Reste à réaliser			377 867,00	250 964,00	126 903,00	
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>173 994,62</b>	377 867,00	266 399,27	377 867,00	440 393,89
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>173 994,62</b>	111 467,73			62 526,89

**BUDGET ASSAINISSEMENT-**

LIBELLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		31 193,54		11 710,35		42 903,89
Opérations de l'exercice	45 036,81	52 166,89	13 587,58	13 775,00	58 624,39	65 941,89
<b>TOTAUX</b>	45 036,81	83 360,43	13 587,58	25 485,35	58 624,39	108 845,78
<b>Résultat de clôture</b>		<b>38 323,62</b>		<b>11 897,77</b>		<b>50 221,39</b>
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>38 323,62</b>		<b>11 897,77</b>		<b>50 221,39</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>38 323,62</b>		<b>11 897,77</b>		<b>50 221,39</b>

**BUDGET CAMPING**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		4 971,35				4 971,35
Opérations de l'exercice	16 536,74	11 214,28			16 536,74	11 214,28
<b>TOTAUX</b>	16 536,74	16 185,63			16 536,74	16 185,63
<b>Résultat de clôture</b>	<b>351,11</b>					<b>351,11</b>
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>351,11</b>					<b>351,11</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>351,11</b>					<b>351,11</b>

**BUDGET CAISSE DES ECOLES**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		16,88				16,88
Opérations de l'exercice	3 389,04	3 375,00			3 389,04	3 375,00
<b>TOTAUX</b>	<b>3 389,04</b>	<b>3 391,88</b>			<b>3 389,04</b>	<b>3 391,88</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>2,84</b>				<b>2,84</b>
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>2,84</b>				<b>2,84</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>2,84</b>				<b>2,84</b>

**BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL « LE MARAIS III »**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	45 048,51				45 048,51	
Opérations de l'exercice	18 455,23	101 217,01	0,00	0,00	18 455,23	101 217,01
<b>TOTAUX</b>	<b>63 503,74</b>	<b>101 217,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>63 503,74</b>	<b>101 217,01</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>37 713,27</b>				<b>37 713,27</b>
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>37 713,27</b>				<b>37 713,27</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>37 713,27</b>				<b>37 713,27</b>

2°) CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

4°) ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Frédéric DERRIEN s'étant retiré de la salle pour l'approbation des comptes administratifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE les comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes de l'exercice 2005.

**N°18/2005 : Vote du Compte de gestion 2004 de la commune et des budgets annexes.**

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur RENARD Jean-Marie, 1<sup>er</sup> Adjoint, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2004,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2003, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DÉCLARE que les comptes de gestion de la commune et de ses budgets annexes dressés, pour l'exercice 2004, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **N°19/2005 : Budget Primitif communal 2005 : Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2005 et de reconduire ceux votés en 2004 à savoir :

Taxe d'Habitation	10,81 %
Taxe Foncière Bâtie	12,83 %
Taxe Foncière non Bâtie	36,78 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE les taux d'imposition suivants :

Taxe d'Habitation	10,81 %
Taxe Foncière Bâtie	12,83 %
Taxe Foncière non Bâtie	36,78 %

#### **N°20/2005 : Budget Primitif Communal 2005 : affectation de résultat.**

Monsieur le Maire compte-tenu

- de l'excédent de fonctionnement de l'exercice de l'année 2004 à savoir 173 994,62 €, constituant le résultat de l'exercice à affecter,
- du solde d'exécution d'investissement (Excédant d'investissement de l'année 2004 soit 15 435,27 €
- du besoin de financement des restes à réaliser d'investissement d'un montant de 126 903,00 €

et des investissements à réaliser en 2005, propose à l'assemblée d'affecter en recettes d'investissement, au compte 1068 (Excédents de Fonctionnement capitalisés) la somme de 173 994,62 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- ACCEPTE d'affecter en recette d'investissement, au compte 1068 la somme de 173 994,62 €.

#### **N°21/2005 : Vote du Budget Primitif Communal 2005.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le Budget Primitif 2005 de la commune. Celui-ci s'équilibre comme suit :

➤ <u>Section de fonctionnement</u> :	
↳ Dépenses :	676 588,00 €
↳ Recettes :	676 588,00 €
➤ <u>Section d'investissement</u> :	
↳ Dépenses :	1 364 460,00 €
↳ Recettes :	1 364 460,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- ADOPTE le Budget Primitif 2005 de la commune, tel que présenté ci-dessus.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement et de fonctionnement à hauteur de crédits inscrits au Budget Primitif 2005.  
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter, pour les différents programmes d'investissement, les subventions auprès des diverses administrations concernées.

#### **N°22/2005 : Vote des Budgets Primitifs Annexes**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les Budgets Primitifs annexes qui s'équilibrent comme suit :

##### **Assainissement 2005.**

➤ <u>Section de fonctionnement</u> :	
↳ Dépenses :	89 123,00 €
↳ Recettes :	89 123,00 €
➤ <u>Section d'investissement</u> :	
↳ Dépenses :	45 672,00 €
↳ Recettes :	45 672,00 €

##### **Camping Municipal 2005**

➤ <u>Section de fonctionnement</u> :	
↳ Dépenses :	19 146,00 €
↳ Recettes :	19 146,00 €

### Caisse des Ecoles 2005

➤ Section de fonctionnement :

↳ Dépenses :	4 052,00 €
↳ Recettes :	4 052,00 €

### Lotissement « Le Marais III » 2005.

➤ Section de fonctionnement :

↳ Dépenses :	154 335,00 €
↳ Recettes :	154 335,00 €

➤ Section d'investissement :

↳ Dépenses :	60 622,00 €
↳ Recettes :	60 622,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- ADOPTE les Budgets Primitifs Annexes 2005 Assainissement, Camping Municipal, Caisse des Ecoles et Lotissement « Le Marais III », tel que présentés ci-dessus.

### N°23/2005 : Adhésion à la S.A.D.I.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la S.A.D.I.V. (Société d'Aménagement et de Développement d'Ille-et-Vilaine), sise Espace Performance, Bâtiment 1 à SAINT-GREGOIRE (35). Cette société d'économie mixte locale s'est vue confier par le Département une mission d'assistance au développement local. Sont concernées, les communes de moins de 1 500 habitants. Dans ce cadre, la S.A.D.I.V. assiste les communes dans :

↳ La réalisation et le financement des pré-études de faisabilité  
↳ La définition de programmes  
↳ L'accompagnement des élus lors des procédures nécessaires à la réalisation d'un projet. (Méthodologie et réalisation d'un planning pour la conduite d'un projet, assistance du secrétariat pour les dossiers de subvention, remise d'un rapport de synthèse)

Cette aide technique se concrétise par 9 demi-journées de travail avec la collectivité, le coût de la demi-journée étant de 420 € H.T. dont 80% sont pris en charge par le Conseil Général. Le coût restant à la charge de la collectivité est donc de 756,00 € H.T. ( $420,00 \text{ €} \times 9 \frac{1}{2} \text{ journées} = 3780,00 \text{ €} \times 20\% = 756,00 \text{ € H.T.}$ )

Considérant opportun cette collaboration avec la S.A.D.I.V.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION,

- ACCEPTE la mission d'assistance de la S.A.D.I.V pour une mission longue de 9 ½ journées avec un coût à la charge de la commune de 756,00 € H.T. soit 904,18 € T.T.C.

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

**N°24/2005 : Achat de matériel pour la cantine.**

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves mangeant à la cantine, suite à l'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe et de la vétusté du matériel existant, Monsieur le Maire propose l'acquisition de nouveau matériel pour la cantine. A cette fin, il présente deux devis :

Celui de la société COMA et VALCO, sise 40, Avenue Pierre Sirven à MONTAGNAC (34) d'un montant H.T. de 4 100,00 € HT comprenant l'acquisition de :

- ↳ Deux chariots de stockages pour tables
- ↳ 82 pieds de tables
- ↳ 82 pieds de chaises
- ↳ 100 chaises coques M2 et un diable

Et celui de la Société KERFROID, sise Zone Artisanale à SAINT-SAMSON-SUR-RANCE, pour l'achat d'un lave vaisselle, d'un montant H.T. de 2 000,00 € soit 2 392,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis de la société COMA et VALCO, sise 40, Avenue Pierre Sirven à MONTAGNAC (34) d'un montant H.T. de 4 100,00 € HT
- ACCEPTE le devis la Société KERFROID, sise Zone Artisanale à SAINT-SAMSON-SUR-RANCE, pour l'achat d'un lave vaisselle, d'un montant H.T. de 2 000,00 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Dotation Globale d'Équipement auprès des services de l'État ainsi que toute autre subvention auprès des administrations concernées.

**N°25/2005 : Acquisition matériel informatique pour connexion Internet.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrivée de l'A.D.S.L. sur le territoire de HIREL. Cette nouvelle technologie de l'information permet une communication beaucoup plus rapide et efficace. C'est pourquoi, il convient d'acquérir un matériel informatique adapté à ce nouvel outil de communication. Ainsi, il propose l'acquisition de matériel informatique, auprès l'entreprise individuelle de Monsieur SERVAIN Pascal, sise 9, Impasse du Groënland à SAINT-MALO, pour un montant de 2 263,00 € H.T., soit 2 706,55 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise individuelle de Monsieur SERVAIN Pascal, sise 9, Impasse du Groënland à SAINT-MALO, pour un montant de 2 263,00 € H.T., soit 2 706,55 € T.T.C
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Dotation Globale d'Équipement auprès des services de l'État ainsi que toute autre subvention auprès des administrations concernées.

**N°26/2005 : Choix d'une entreprise pour la création d'un site internet.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un site Internet pour la commune de HIREL, ce moyen de communication étant de plus en plus utilisé par un très large public. Cela sera un véritable facteur de promotion pour la commune. Aussi, présente-t-il un devis de la société Celtic Média, sise 5, rue Jacques Prado à REDON (35600) qui propose la

réalisation d'un site Internet avec un nombre de pages et de photos illimité, pour un montant de 2 450,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise Celtic Média, sise 5, rue Jacques Prado à REDON, d'un montant de 2 450,00 € H.T.

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès des administrations concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Frédéric DERRIEN

Les Conseillers.